



**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2019**

**Date de la convocation : 01 février 2019**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Christelle GUIONIE (titulaire), Monsieur Alain RENARD (titulaire), Madame Carole VEILLARD (titulaire), Monsieur Philippe COURBE (titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (titulaire), Monsieur Serge BAUDY (suppléant), Monsieur Mathieu TRUFFART (titulaire), Mme Marie-Hélène DALIAI (suppléante), Monsieur Bernard PAGES (suppléante), Monsieur Michael FUSEAU (titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (titulaire), Monsieur José BLUTEAU (titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (titulaire), Monsieur Jean-Louis SAUMON (titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant)

**DÉLIBÉRATION N°190219\_008**

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) LIES A LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ÉTABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT DÉBIT**

## DÉLIBÉRATION N°190219\_008

# MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) LIÉS A LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ÉTABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT DÉBIT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**Vu** la délibération du 25 janvier 2018 du Comité Syndical adoptant une Délégation de Service Public (DSP) sur 25 ans relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit (THD) et fixant le montant global de participation publique à 93 077 781 euros.

**Vu** la délibération en date du 20 mars 2018 relative à la mise en place d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) liés à la Délégation de Service Public d'établissement et d'exploitation d'un réseau de communications électroniques a très haut débit

**Article 1 :** Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiements (CP) relatifs à la subvention de 1<sup>er</sup> établissement, raccordements compris, à verser au titulaire de la Délégation de Service Public très haut débit s'élèvent à :

- Le montant prévisionnel total de l'AP fixé à 93 077 781 millions d'euros (versement sur les 10 premières années du contrat de DSP) reste inchangé,
- Les crédits de Paiements sur les années 2019 à 2027 sont modifiés et retracés dans le tableau ci-dessous :

**Article 2 :** Les dépenses seront équilibrées par :

- Subvention de l'Europe au titre du FEDER,
- Subvention de l'État au titre du FSN (raccordements compris),
- Subvention de la Région Nouvelle Aquitaine,
- Participation des membres

Nombre d'années		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
		Réalisé 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL AP DSP THD
AP/CP votée le 20 mars 2017	Subvention de 1 <sup>er</sup> établissement DSP THD (raccordements compris)	6 831 184	7 535 055	13 833 764	16 327 115	18 178 589	14 959 637	10 512 836	1 772 718	1 624 475	1 502 408	93 077 781
AP/CP votée le 19 février 2019	Subvention de 1 <sup>er</sup> établissement DSP THD (raccordements compris)	3 270 055	13 596 184	13 833 764	15 327 115	16 678 589	14 959 637	10 512 836	1 772 718	1 624 475	1 502 408	93 077 781

	TOTAL AP DSP
AP CP votée le 20 mars 2018	93 077 781
Nouvelle AE CP en date du 19/02/2019	93 077 781
Différence AP	0

**DÉLIBÉRATION N°190219\_008**  
**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE**  
**PAIEMENTS (AP/CP) LIES A LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**  
**D'ÉTABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE**  
**COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT DÉBIT**

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la modification des Crédits de Paiements (CP) en lien avec la Délégation de Service Public d'établissement et d'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit tel que décrit ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 19 février 2019

Pour expédition conforme,

Le Président  
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT